



Fiche-action 4

CPER 2021/2027
Département de Tarn-et-Garonne

Création d'un nouvel échangeur sur l'A62

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

Contrat de plan État - Région de l'Occitanie 2021/2027
 Pilier 1 : nouveau modèle de développement , excellence et soutenabilité
 Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient
 Bâtir les mobilités de demain

Objectifs stratégiques

- Concevoir et réaliser les nouvelles infrastructures de mobilité permettant le développement et l'usage de la future ligne LGV dans le cadre des GPSO.
- Faciliter la desserte routière de la nouvelle gare TGV de Montauban/Bressols
- Accompagner, par un dimensionnement adapté des infrastructures routières, le développement d'un quartier d'habitat et d'activités autour de la future gare TGV
- Désenclaver le sud-ouest du département de Tarn et Garonne et, au-delà, le Gers par un accès direct depuis l'autoroute
- Anticiper les difficultés de déplacements liés à l'effet de la métropolisation du nord Toulousain en synergie avec le développement démographique et urbain du sud Tarn et Garonne
- Participer à l'étude et à la réalisation d'un nouvel échangeur sur l'autoroute A 62 au droit de la commune de Montech, à ses connexions au réseau routier départemental existant.

DESCRIPTIF OPÉRATIONNEL DE L'OPÉRATION ENVISAGÉE

L'opportunité socio-économique de la création d'un nouvel échangeur ayant été reconnue et validée, l'opération consiste à identifier parmi les variantes esquissées, la plus adaptée au contexte, au besoin et à l'optimisation du réseau viaire existant en lien avec le développement économique et urbain du secteur à 15 ans, puis à réaliser ce nouvel équipement.

Cela se fera dans le cadre de l'établissement d'un avant-projet sommaire à compléter par une maquette financière comportant l'estimation chiffrée de l'opération de réalisation ainsi que la clé de répartition des coûts d'investissement entre les partenaires financiers.

Un dossier de « demande de principe » devra être sollicité auprès d'ASF/Vinci Autoroutes afin que celui-ci en négocie les modalités avec l'État au sein d'un Plan d'Investissement Autoroutier autorisé par la Loi d'Orientations des Mobilités.

Les étapes techniques

- dossier de demande de principe

- données topographiques fines
- données environnementales supplémentaires (proximité de la forêt d'Agre)
- données de trafic
- projet technique suivant normes en vigueur
- estimation financière des dépenses d'investissement et d'exploitation
- tour de table financier et mode de répartition
- Instruction des services de l'État
- Décision Ministérielle d'Approbation
- Convention de financement
- Enquête et Déclaration d'Utilité Publique, procédures associées (loi sur l'eau, enquête parcellaire, ...)
- Avant-Projet Détaillé
- Déviation des réseaux, prospections archéologiques, ...
- Marchés
- Travaux
- Mise en service

Données disponibles :

- étude d'opportunité et de faisabilité technique, environnementale et économique, ayant conclu favorablement (mars 2018)
- Étude des déplacements dans le sud Tarn et Garonne, ébauche d'un schéma des mobilités (mai 2019)
- données de trafic sur réseau routier départemental environnant

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Coût estimatif :

Études, procédures et dossiers supplémentaires : **300 K€ HT**

Travaux : **12 à 15 000 000 € HT**

Calendrier prévisionnel :

- 2021 Dossier de demande de principe, approfondissement des études.
- 2022 projet technique, estimation financière, tour de table, instruction des services de l'État
- 2023 Décision ministérielle, DUP
- 2024 Avant-Projet détaillé, marchés
- 2025 Travaux
- 2026 Fin travaux et mise en service

Partenariat technique :

- ASF/Vinci Autoroutes (Maître d'Ouvrage)
- DREAL (dont impacts environnementaux).
- CD82 (dont réseau routier connexe)
- Grand Montauban Communauté d'Agglomération
- Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne

Envoyé en préfecture le 05/05/2021

Reçu en préfecture le 05/05/2021

Affiché le 05/05/2021



ID : 082-228200010-20210421-CD20210421_61-DE

Partenariat financier :

- ASF/Vinci Autoroutes (Maître d'ouvrage)
- État
- Région Occitanie
- Conseil Départemental de Tarn et Garonne
- Grand Montauban Communauté d'Agglomération
- Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne
- DRIMM
- PETR